



## VOTRE COMPTE DE TAXES MUNICIPALES 2019

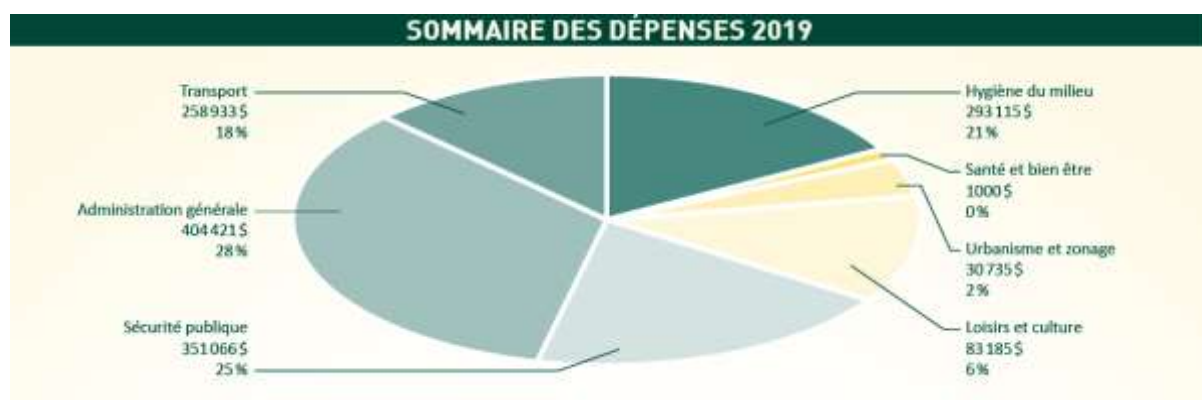
Vous trouvez ci-joint votre compte de taxes pour l'année 2019. Le montant à payer est calculé en fonction de la valeur de votre propriété telle qu'inscrite au rôle d'évaluation de février 2019, et sur les taux de taxes adoptés par le conseil municipal lors la séance extraordinaire du 17 décembre 2018 concernant le budget 2019. Vous pourrez consulter le budget 2019 dans le journal municipal du mois de janvier 2019 et sur le site internet de la municipalité [www.saintbarnabesud.ca](http://www.saintbarnabesud.ca) à l'onglet renseignements financiers.

Nouveau rôle d'évaluation passant 198 747 000 \$ en date du 9 septembre 2017 à 269 519 000 \$ en date du 12 septembre 2018. Ce qui amène une diminution de la taxe foncière taux de base de 0.4955 à 0.4500 et la création d'une taxe foncière agricole (EAE) à 0.3977.

| RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉVALUATION ET LES TAUX DE TAXES 2019 |                                                  |                                          |                                    |                                    |
|-----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|------------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| Évaluation 12 septembre 2018 = 269 519 000 \$             |                                                  |                                          |                                    |                                    |
|                                                           |                                                  | 2018                                     | 2019                               |                                    |
| Au 100 %<br>d'évaluation                                  | Foncière taux de base                            | 0,4955 \$                                | 0,4500 \$                          |                                    |
|                                                           | Taxe taux particulier TAGRI EAE                  |                                          | 0,3770 \$                          |                                    |
|                                                           | Taxe spéciale 1 ensemble municipalité eaux usées | 0,000944 \$                              | 0,000694 \$                        |                                    |
|                                                           | Taxe spéciale 2 ensemble municipalité eaux usées | 0,000523 \$                              | 0,000388 \$                        |                                    |
| Montant<br>fixe                                           | Taxe spéciale 1 secteur eaux usées               | 243,54 \$                                | 243,54 \$                          |                                    |
|                                                           | Taxe spéciale 2 secteur eaux usées               | 134,98 \$                                | 134,98 \$                          |                                    |
|                                                           | Compensation frais de fonctionnement eaux usées  | 267,82 \$                                | 267,82 \$                          |                                    |
|                                                           | Collecte des résidus domestiques                 | 90,00 \$                                 | 94,00 \$                           |                                    |
|                                                           | Collecte sélective des matières recyclables      | 5,00 \$                                  | 7,00 \$                            |                                    |
|                                                           | Collecte des matières organiques                 | 40,00 \$                                 | 40,00 \$                           |                                    |
|                                                           | Programme des vidanges de fosses septiques       | 86,00 \$                                 | 83,00 \$                           |                                    |
|                                                           | Base d'eau (100 mètres cubes)                    | 75,00 \$                                 | 70,00 \$                           |                                    |
|                                                           | Consommation<br>au m <sup>3</sup>                | Eau au compteur 2017                     | 0.6400 \$                          | 0.5530 \$                          |
|                                                           |                                                  | apparaissant sur le compte de taxes 2018 | par mètre cube<br>excédant la base | par mètre cube<br>excédant la base |

RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉVALUATION ET LES TAUX DE TAXES 2018  
Évaluation 9 septembre 2017 = 198 747 000.00 \$

### Portrait des dépenses par grandes catégories



### QUAND PAYER VOTRE COMPTE DE TAXES ?

Les taxes municipales doivent être payées en un versement unique, toutefois lorsque dans un compte, leur total est égal ou supérieur à 300 \$, les taxes municipales peuvent être payées, au choix du débiteur, en un seul versement ou en quatre (4) versements, ces quatre versements sont exigibles comme suit : **26 mars, 26 juin, 26 septembre et 26 novembre 2019.**

Veuillez noter qu'un seul rappel de paiement vous sera envoyé après l'encaissement du dernier versement exigible, et ce pour tout paiement au solde de 10.00 \$ et plus.

Afin d'éviter les oublis, il est suggéré de poster les chèques de paiement postdatés aux dates d'échéance respectives des versements avec les coupons, le tout dans la même enveloppe. Les paiements postdatés peuvent aussi être enregistrés sur le site Web de votre institution financière.

**NOUVEAUX PROPRIÉTAIRE**

## Vous êtes un nouveau propriétaire, recevrez-vous un nouveau compte de taxes?

Un compte de taxes est habituellement produit en début d'année. Vous ne recevrez donc pas un nouveau compte à votre nom, à la suite de l'acquisition de votre propriété.

**VISITE CHEZ LE NOTAIRE** – Normalement, lorsque vous signez votre contrat chez le notaire, celui-ci vous informe des montants de taxes à payer et des échéances pour l'année en cours. Si tel n'est pas le cas, veuillez communiquer avec le Service de taxation au 450 792-3030 poste 2 pour obtenir le montant de taxes à payer, et ceci, afin d'éviter que des intérêts s'accumulent.

**A NOTER!** Les taxes municipales se rattachent à l'immeuble et non au propriétaire. C'est pourquoi, si des soldes de taxes demeurent impayés, vous en serez responsable en tant que propriétaire.


## PAYER VOTRE COMPTE DE TAXES EN LIGNE, C'EST SIMPLE ET RAPIDE

Pour payer votre compte en ligne, vous devez :

- 1- Inscrire la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud dans votre liste de fournisseur sur le site internet de votre institution bancaire  
Onglet *Payer une facture* – *Ajouter un fournisseur*  
Pour Desjardins : Tapez "Municipalité de Saint-Barnabé-Sud" dans la case *Nom du fournisseur* dans la case catégorie sélectionnez Taxes municipales (eau et égout)
- 2- Indiquer le n° de référence internet (le n° de matricule composé de 16 chiffres) dans la case n° de référence.

**ATTENTION** chaque propriété a son propre n° de référence (matricule) donc au besoin répétez les deux étapes si vous avez plusieurs immeubles.

### Exemple d'un coupon de remise

|                                                                                     |                                                                                       |                |        |
|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|----------------|--------|
|  | Vous devez indiquer ce numéro dans la case no de référence pour le paiement en ligne. |                |        |
| N° de référence internet :                                                          |                                                                                       | 40654525800000 |        |
| Matricule :                                                                         | 4065 54 5258 00 0000                                                                  | <b>1</b>       |        |
| Propriétaire                                                                        | Monsieur Untel                                                                        |                |        |
| N° Munic. :                                                                         |                                                                                       |                |        |
| N° SIPC:                                                                            | 1866                                                                                  | Taxes 'G'      | 200.00 |
| N° de compte:                                                                       | 2386                                                                                  | Taxes 'R'      | 200.00 |
| Échéance :                                                                          | 26-03-2019                                                                            | TOTAL          | 400.00 |

### AUTRES MÉTHODES DE PAIEMENT

- Au comptoir de votre institution bancaire
- Par la poste ou en personne au :  
165, rang de Michaudville  
Saint-Barnabé-Sud, Qc, J0H 1G0

### Argent comptant ou chèque seulement



Solutions en ligne – Accès D

### Payer une facture

Pour ajouter une facture, vous devez l'avoir en main.



J'ai la facture, ajoutons-la!  
Non merci, je vais le faire par moi-même.

Attention : Pour des raisons de sécurité, un délai de 2 jour(s) est nécessaire pour compléter l'inscription de certains fournisseurs à votre dossier de factures AccèsD, [Consulter la liste](#)

> Veuillez d'abord remplir le champ Nom du fournisseur, puis choisir la catégorie du fournisseur que vous souhaitez ajouter à votre dossier de factures.

> Si vous ne choisissez aucune catégorie spécifique, la recherche s'effectuera dans toutes les catégories.

> Pour effectuer un paiement de facture, utilisez l'onglet [Faire un paiement](#).

Recherche

|                                          |                                                                 |
|------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| Nom du fournisseur :                     | <input type="text" value="municipalité de Saint-Barnab"/>       |
| Catégorie :                              | <input type="text" value="Taxes municipales (eau et égout)"/> ▾ |
| <input type="button" value="Recherche"/> |                                                                 |